

REUNION DE QUARTIER 2 : nord

(samedi 26 février 2011)

- Présents : Une quarantaine de personnes
- René Buron / Brigitte Giovinazzo / Jacques Arnould
- Franck Luna / Jean-Jacques Trichot
- Mme Fernau déléguée du quartier

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion. Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

- Le résultat du recensement de 2010 : la commune avec ses 3535 habitants dépasse le cap des 3500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme (sous peine de pénalités) de 20 % de logements sociaux sur son territoire.
- Indépendamment de cette obligation, un projet de construction de 24 logements sur un terrain au Malvan est en réflexion en collaboration avec les services de la CASA, compétente en la matière.
- Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration : la population sera prochainement consultée et invitée à des réunions publiques.
- Le maire aborde en suite les grands travaux prévus sur le territoire de la commune.
 - Extension de l'école : les travaux devraient débuter le 16 avril prochain et consistent à la réalisation de 5 salles de classe supplémentaires, d'une grande salle polyvalente et d'une médiathèque municipale.
 - Extension de la crèche intercommunale Saint-Paul / La Colle.

Ces deux grandes réalisations s'avèrent nécessaires pour faire face à une demande croissante et réelle des familles.

- Le maire informe de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune à la même adresse que l'ancien : <http://saintpauldevence.org>
- Il évoque ensuite la collaboration de la commune avec l'Université de Nice qui se traduit par l'accueil de jeunes étudiants à l'Espace Verdet pour leur permettre de suivre une formation universitaire dans le cadre d'un MAE « Arts et Tourisme culturel » (Bac + 5)
- Le maire aborde enfin les travaux qui concernent plus spécifiquement le quartier Nord.
 - L'extension du réseau d'assainissement 3me tranche des Gardettes. Ces travaux débuteront en septembre 2011.
 - Les travaux qui ont eu lieu chemin des Fumerates.

Le maire invite ensuite l'assemblée à poser des questions.

- Concernant l'extension du réseau d'assainissement des Gardettes, y aura-t-il communication des plans avec indication des branchements privatifs ?

Le maire s'engage avant les travaux à organiser une réunion publique d'information à l'attention des habitants du quartier pour répondre à l'ensemble de leur questionnement.

Obligation de se raccorder au réseau d'assainissement ?

Oui, dans les 2 ans sauf cas particuliers : fosse existante performante ou obligation de l'installation d'une pompe de relevage

- Pylônes électriques disgracieux chemin des Fumerates. A quand l'enfouissement des lignes aériennes dans ce quartier ?

A ce sujet le maire précise que la volonté communale est bien de continuer d'enfouir les lignes aériennes quand cela est possible. Pour ce faire, il faut l'adhésion de l'ensemble des concessionnaires concernés pour effectuer les travaux en coordination. Cette procédure est longue d'autant que les partenaires n'ont plus la même approche qu'auparavant. (au niveau financement)

- Eclairage public chemin des Gardettes de très mauvaise qualité, ce qui est propice au développement des cambriolages dans ce quartier.

Ce point de vue sera vérifié par les services communaux

- Allée des Lauriers : le passage des poids lourds en dérogation pour alimenter 2 chantiers actuellement en cours dégrade fortement la chaussée ?

Etre plus vigilant sur l'attribution des dérogations de tonnage délivrées par la police municipale. Exiger des entreprises la remise en état de la chaussée

- Gardettes-Sine : stationnement abusif sur voirie perturbant le passage des véhicules. Vigilance des services de la police municipale

- Problématique des collectes de poubelles : heures de passage, bruit...

A prendre en compte dans l'élaboration du futur marché de la collecte des ordures ménagères (qui entrera en application le 01/01/2012)

- Changement de nom de la commune ?

A la signature du Conseil d'Etat, après avis favorable de tous les organismes concernés.

- Rond point du Calder ?

La future structure qui va être installée est l'œuvre de M. Farhi. Elle est actuellement en cours de fabrication.